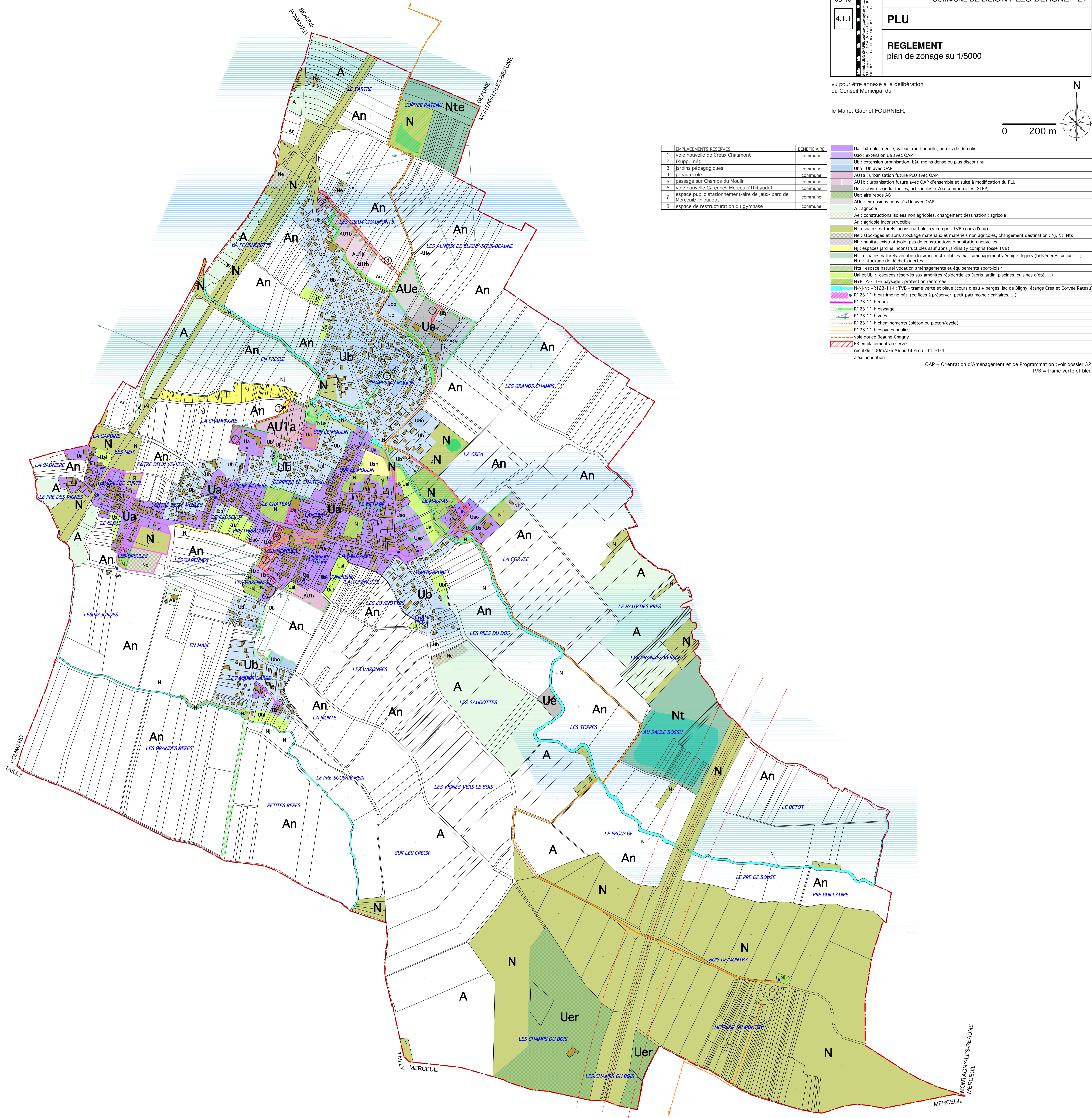


vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Municipal du

le Maire, Gabriel FOURNIER,

0 200 m



EMPLACEMENTS RÉSERVÉS	BÉNÉFICIAIRE
1 voie nouvelle de Creux Chaumont	commune
2 (supprimé)	
3 jardins pédagogiques	commune
4 préau école	commune
5 passage sur Champs du Moulin	commune
6 voie nouvelle Gannes-Merceuil/Thibaudot	commune
7 espace public stationnement-aire de jeux- parc de Merceuil/Thibaudot	commune
8 espace de restructuration du gymnase	commune

Ua : bâti plus dense, valeur traditionnelle, permis de démolir
Uao : extension Ua avec OAP
Uo : extension urbanisation, bâti moins dense ou plus discontinu
Ubo : Ub avec OAP
AU1a : urbanisation future PLU avec OAP
AU1b : urbanisation future avec OAP d'ensemble et suite à modification du PLU
Ue : activités industrielles, artisanales et/ou commerciales, STEP
Uer : aire repos A6
AUe : extensions activités Ue avec OAP
A : agricole
Ae : constructions isolées non agricoles, changement destination : agricole
An : agricole inconstructible
N : espaces naturels inconstructibles (y compris TVB cours d'eau)
Ne : stockages et abris stockage matériaux et matériels non agricoles, changement destination : Nj, Nt, Nts
Nh : habitat existant isolé, pas de constructions d'habitation nouvelles
Nj : espaces jardins inconstructibles sauf abris jardins (y compris fossé TVB)
Nl : espaces naturels vocation loisir inconstructibles mais aménagements-équipements légers (belvédères, accueil ...)
Nne : stockage de déchets inertes
Nts : espace naturel vocation aménagements et équipements sport-loisir
Ual et Ubl : espaces réservés aux aménités résidentielles (abris jardin, piscines, cuisines d'été, ...)
N+R123-11-h paysage : protection renforcée
N+Nj+Nt+R123-11-h : TVB - trame verte et bleue (cours d'eau + berges, lac de Bligny, étangs Oréa et Corvée Rateau)
R123-11-h patrimoine bâti (édifices à préserver, petit patrimoine : calvaires, ...)
R123-11-h murs
R123-11-h paysage
R123-11-h vues
R123-11-h chemements (piéton ou pèton/cycle)
R123-11-h espaces publics
voie douce Beaune-Chagny
ER emplacements réservés
recul de 100m/axe A6 au titre du L111-1-4
aléa inondation

OAP = Orientation d'Aménagement et de Programmation (voir dossier 32)
TVB = trame verte et bleue